



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
Séance du 6 novembre 2015

153 Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98

Mail : mairie.quintigny@orange.fr

Présents : Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Monique CLAVIER, Nathalie FORTIN.
Mrs Yves MOINE, Eric MOUREZ, Frédéric LAMY, Fabrice HENRY, Jean Paul MARTIN,
Alban GENOUD, Marc LOUREAU.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Nathalie FORTIN

Monsieur le Maire demande à rajouter un sujet à l'ordre du jour :

- Délibération « Communauté de Communes « Bresse-Revermont » - Modification de la compétence économique – Rajout de l'activité de la santé »
VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention : 0

APPROBATION : Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil en date du 2 octobre 2015.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

POINT SUR LES DECISIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX :

- La souscription pour le toit du lavoir s'élève aujourd'hui à 1 400.00 €. Elle est reconduite jusqu'au 24 janvier 2016 afin de permettre aux personnes qui le souhaitent de faire un don comptabilisé sur la déclaration de revenus 2016.
- L'électricité va être prochainement ouverte sur le chemin de la feuillée pour l'éclairage public.
- Huit nouveaux numéros de rues ont été commandés pour la somme de 110.00 €.
- L'entreprise DME est venue changer 6 ampoules pour la somme de 198.00 €.
- Un courrier de la Préfecture est arrivé pour remercier la commune de Quintigny concernant le prêt du drapeau de la Révolution.
- Lors de l'assemblée générale de l'association « La Grappe d'Or », la commune a acheté 5 livres sur Charles Nodier de Mr Alain CHESTIER. Il a été décidé d'offrir le premier à Mme DURRENBERGER.

DECISIONS MODIFICATIVES:

Afin de régler quelques factures et de pouvoir passer les régies « Puits de la rue du Champ-au-Loup » et « eaux pluviales chemin de la Feuillée », il faut prendre 3 décisions modificatives :

- Régularisation de factures compte 6558 :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
Cpte 62878	- 100.00 €		
Cpte 6558	100.00 €		
Totaux Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	
Totaux Investissement	0.00 €		0.00 €

- Régularisation de factures comptes 6413 – 6453 – 6454 :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
Cpte 022	- 2 000.00 €		
Cpte 6413	1 500.00 €		
Cpte 6453	200.00 €		
Cpte 6454	300.00 €		
Totaux Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	
Totaux Investissement	0.00 €		0.00 €

- Régularisations factures REGIES :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
Cpte 023	890.00 €	Cpte 722/042	890.00 €
Totaux Fonctio.	890.00 €		890.00 €
Cpte 21318/040	640.00 €	Cpte 021	890.00 €
Cpte 21538/040	250.00 €		
Totaux Investissement	890.00 €		890.00 €

SUBVENTION ADMR DESNES:

Une délibération est nécessaire pour verser la subvention annuelle de 250.00 € pour l'année 2015.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

AFFOUAGE 2015-2016:

Une délibération est à prendre pour fixer le prix de l'affouage de 60.00 € par feu de bois.

VOTE : Pour : 11 – Contre 0 – Abstention 0

Pour information, les bois de la coupe 28 et 29 (79 m³ de chênes, 1.66 m³ de hêtres et 6.50 m³ de frênes) sont mis à la vente de décembre 2015 à Courlaoux.

Un chemin au bois des Rouchons a été remblayé dernièrement par la commune de Ruffey-sur-Seille. Cette dernière, a payé deux semis de cailloux quant à la commune de Quintigny, qui utilise principalement ce chemin, sa participation a été de donner un ancien bout de tuyau du saumoduc.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI):

Le Préfet du Jura a envoyé le projet de schéma départemental de coopération intercommunale à toutes les communes et communautés de communes en demandant à chacun de se prononcer sur ce projet dans les 2 mois qui suivent l'envoi de ce document.

Le conseil municipal de Quintigny doit prendre une décision et se proclame contre ce projet de schéma.

VOTE contre ce projet : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

URBANISME: La décision du tribunal de Besançon est tombée :

DECIDE

Article 1 : La délibération du 8 novembre 2013 par laquelle le conseil municipal de Quintigny a approuvé le plan local d'urbanisme est annulée en tant qu'elle classe la parcelle n° ZB 73 en zone Nj.

Article 2 : La commune de Quintigny versera à M. et Mme BONNE la somme de 1 000.00 € au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Article 3 : Les conclusions présentées par la commune de Quintigny sur le fondement des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Article 4 : Le présent jugement sera notifié à M. et Mme BONNE et à la commune de Quintigny.

Délibéré après l'audience du 1^{er} octobre 2015, à laquelle siégeaient :

M. KOLBERT, Président,

MM. DUBOZ et FABRE, premiers conseillers.

CANTONNIER : Mr Hervé HUMBLLOT donne sa démission pour cette fin d'année 2015, il lui reste un total de 30 heures à effectuer pour la commune.

Il sera remplacé au 1^{er} janvier 2016 par Mr Claude CARBONNEAUX

COMMUNAUTE E COMMUNES « BRESSE-REVERMONT » :

- **MODIFICATION DE LA COMPETENCE ECONOMIQUE** : la Communauté de Communes « Bresse-Revermont » souhaite rajouter la compétence « Activité de la Santé ».
VOTE : Pour 8 – Contre 1 – Abstention 2
- Le pont du Sedan est terminé. Il a été réceptionné.
- L'entreprise a entrepris de refaire la route au bois de Ruet et d'essayer de canaliser l'eau pour l'envoyer dans le fossé.
- Pour information, la communauté de communes achète un immeuble pour installer une boucherie à Sellières. Elle achète également 2 parcelles de terrain à Larnaud.
- Une étude est lancée pour prendre la compétence scolaire et péri-scolaire.

COMPTE-RENDUS DIVERSES REUNIONS :

- **SIVOS L'ETOILE-QUINTIGNY- SAINT-DIDIER** : La réunion de rentrée a eu lieu. Il n'y a rien de particulier à signaler.
- **ECOLE PRIMAIRE L'ETOILE** : La réunion de rentrée a eu lieu également, nous attendons le compte-rendu.

- **SIEA** : Le syndicat a pris la compétence des réhabilitations en non-collectif pour pouvoir aider les particuliers à refaire leur assainissement et bénéficier d'une subvention. Une étude va être réalisée prochainement pour les plans de zonage, dans la mesure où toutes les communes devront être en possession de ces plans.

QUESTIONS DIVERSES :

- La gendarmerie de Bletterans a organisé une réunion pour faire un état des lieux de l'année 2015.
- L'alambic communal sera désormais ouvert toute l'année.
- La boîte aux lettres de la mairie a été récemment renversée, hélas aucune personne ne s'est manifestée pour signaler cet incident. Elle sera repositionnée sur le côté de la Mairie.
- Il reste à sabler la pompe à godet rue du Champ-au-Loup pour terminer sa rénovation.
- La clé de la chapelle étant trop grosse, un verrou va être posé avec plusieurs clefs.
- Un courrier est arrivé en Mairie concernant le futur changement de la télévision numérique pour le 5 avril 2016.
- Elections des 6 et 13 décembre 2015 : le tableau des permanences est établi.
- Formation affouage : Eric MOUREZ et Fabrice HENRY ont participé à une formation : « affouage ». L'idée de sous-traiter les affouages par des bûcherons et de vendre le bois aux particuliers en bord de route se fait de plus en plus insistante.

La séance est levée à 23h12

PROCHAINE REUNION : 4 décembre 2015 à 20h30

Vu pour être affiché le 13 novembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 13 novembre 2015

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Nathalie FORTIN

Le Maire,
Yves MOINE